



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par madame Brigitte Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, la municipalité de Gallichan fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Adopté.

Copie certifiée conforme  
Ce 18 juillet 2008



Johanne Shink  
Dir. Gén. / Sec.-très



# MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

## COPIE DE RÉSOLUTION



À la session régulière du conseil municipal de Gallichan, tenue le **DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT**, à 19h00, à la salle municipale de Gallichan et à laquelle assistaient le pro-maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants:

Étaient présents :      Mme Denise Ouellet                      Mme Brigitte Rivard  
   M. Claude Bourque                      M. Henri Bourque

Étaient absents :      M Émilien Larochelle                      M. Mario Gosselin

Formant quorum sous la présidence du pro-maire, la Dir. Gén. / Sec.-très. Mme Johanne Shink est aussi présente.

R08-09-149

### EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement ne tient pas d'audience publique dans le cadre de l'Examen stratégique;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et les utilisateurs du service n'ont pas été informés adéquatement du processus de consultation en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de consultation retenue par le gouvernement n'a pas favorisé la circulation de l'information et la participation des utilisateurs du service;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal c'est à dire la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la déréglementation, si on se fie aux expériences qui ont cours dans d'autres secteurs ou d'autres pays, ne pourrait se traduire que par une réduction de service, une augmentation substantielle des coûts et viendrait dévitaliser encore un peu plus les régions rurales.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Brigitte Rivard, appuyé par madame Denise Ouellet et résolu unanimement par les conseillers (ères);

**QUE** la municipalité de Gallichan, s'oppose à la déréglementation du service postal et demande que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement la population avant d'effectuer des changements au service postal.

Adopté.

Copie certifiée conforme  
Ce 02 septembre 2008

Johanne Shink  
Dir. Gén. / Sec.-très